

**N ° 2022 - 009 - ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS**

Le Président de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-60 et R 153-18,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 125-41 à R 125-47,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Brevin-les-Pins, approuvé le 28 avril 2014, modifié le 19 décembre 2014, le 17 mars 2016, le 16 février 2017, le 15 juin 2017, le 18 juillet 2019, le 28 novembre 2019 et le 15 juillet 2021,

Vu l'arrêté préfectoral de Loire-Atlantique n°2022/ICPE/346 du 12 septembre 2022 portant création et modification de Secteurs d'Information sur les Sols,

Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Brevin-les-Pins,

ARRETE

Article premier : Le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Brevin-les-Pins est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux Secteurs d'Information sur les Sols.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Sud Estuaire et en mairie de Saint-Brevin-les-Pins aux jours et heures d'ouverture au public.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la communauté de communes et en mairie durant un mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Paimbœuf, le 26 septembre 2022

Pièce(s) Jointe(s) à lister : néant

Le Président,

Yannick MOREZ



Acte affiché le : 30 septembre 2022

Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 30 septembre 2022

AR-Sous-Préfecture St Nazaire

044-244400586-20220930-4-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022